

ARRÊTÉ N° 2026-01

Portant nomination des candidats admis à la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien - Diplôme Carrières Justice-Sécurité Défense de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye au titre de l'année universitaire 2025-2026

Le directeur de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret N° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Vu les statuts de l'Institut d'études politiques de Saint-Germain-en-Laye ;

Vu l'élection de Monsieur Emmanuel BLANCHARD en qualité de directeur par le conseil de l'Institut en date du 19 novembre 2024 ;

Vu l'arrêté du 5 aout 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » préparant aux concours d'accès à certaines écoles ou organismes assurant la formation de fonctionnaires ou de magistrats de l'ordre judiciaire ;

Vu la convention relative au versement d'une subvention « Prépas Talents » conclue le 7 avril 2025 entre le Ministère de l'action publique, de la fonction publique et de la simplification et CY Cergy Paris Université ;

Vu la liste portant admission des candidats à la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien - Diplôme Carrières Justice-Sécurité Défense de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye en date du 22 septembre 2025 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Sont admis à la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien - Diplôme Carrières Justice-Sécurité Défense de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye au titre de l'année universitaire 2025-2026, les candidats dont les noms suivent, en remplacement de toute liste antérieure :

AISSA MATTHIEU
BALMINE LORENZO
CATTALDO ZOÉ
COLLAIRE CLÉLIA
CREMOUX AXELLE
MAGALHAES ANES

ALVES ANDRÉA
MALLET MATHILDE
PASTRE ALIX
PONTOIZEAU AUBIN
RAKOTOMALALA LAETITIA
SGORLON MANON
SUMA CHRISTOPHE

Article 2

La nomination est prononcée sous réserve de l'inscription administrative définitive et du respect des conditions réglementaires propres au dispositif Prépa Talents.

Article 3

Le directeur de la classe Prépa Talents numérique de l'Ouest Francilien est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux intéressés et publié selon les modalités en vigueur.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 09 janvier 2026

Le directeur de la Prépa Talents
numérique de l'Ouest Francilien

Adrien MONAT



Le directeur de l'Institut d'études
politiques de Saint-Germain-en-Laye

Emmanuel BLANCHARD


Sciences Po
Saint-Germain-en-Laye
Le Directeur
Emmanuel Blanchard